



COMMUNIQUE

En référence à son communiqué du 19 août 2019, relatif à la désignation des membres des commissions administratives, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) demande aux maires des communes des régions d'Agadez, de Dosso, de Tahoua et de Tillabéri de bien vouloir recevoir et centraliser les listes des représentants des structures composant la commission administrative :

- responsable de l'état civil ;
- partis politiques légalement reconnus et représentés dans la circonscription ;
- collectifs des associations des droits de l'homme, collectifs des associations féminines ;
- chefferie traditionnelle

Fait à Niamey le 05 septembre 2019

